Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Futur centre de détention pour mineurs de Palézieux:lancement du concours d'architecture

Le concours d'architecture pour le futur centre de détention pour mineurs de Palézieux est lancé aujourd'hui. Avec cette nouvelle étape, le processus conduisant à l'ouverture du centre en 2013 se poursuit conformément au planning établi. Parallèlement, un plan partiel d'affection cantonal (PAC) est lui aussi en cours d'élaboration. Rappelons enfin que le 31 mars dernier, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat un crédit de 3,18 millions pour les études relatives à cette construction.

Le concours d'architecture se déroulera en deux degrés. Le premier - ouvert aux architectes suisses et étrangers - se terminera le 31 juillet et sera jugé début septembre. Entre trois et cinq projets seront retenus. Dès lors, le second degré exigera des lauréats qu'ils développent leurs projets en équipes pluridisciplinaires (architectes, ingénieurs, architectes paysagistes, etc.). Le but est que le lauréat - qui sera désigné en janvier 2010 - présente un travail complet qui conduise directement à un mandat d'élaboration de la demande d'autorisation de construire et de réalisation.

Le jury est composé d'architectes, d'un architecte-paysagiste, d'une architecte-urbaniste, d'un médecin spécialisé en médecine pénitentiaire, d'un expert immobilier externe ayant conduit des projets d'infrastructures dans le privé, des représentants des services cantonaux et d'un représentant de la Municipalité de Palézieux, conformément aux engagements pris initialement.

Parallèlement à ces opérations, le PAC sera établi de sorte qu'il corresponde au mieux aux travaux retenus à la fin du premier tour, pour une mise à l'enquête du PAC en septembre prochain. Cette coordination des deux procédures vise à une meilleure efficacité.

Parmi les nombreuses conditions du cahier des charges figure en tête l'intégration visuelle de la future prison, en particulier le traitement des enceintes et des espaces intérieurs et extérieurs, puisqu'il s'agira d'un établissement fermé.

Le futur centre de détention pour mineurs de Palézieux est le fait du Concordat romand sur l'exécution de la détention pénale des mineurs. Vaud a été chargé de construire et d'exploiter ce centre concordataire.

Le Conseil d'Etat et la Commune de Palézieux se réjouissent de voir avancer ce projet et ne manqueront pas de continuer à informer la population - comme ils s'y étaient engagés - sur les prochaines étapes importantes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 avril 2009

DINT, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 41 51 - Eric Perrette, architecte cantonal, 021 316 73 01 - Jacqueline Schwarz, architecte, cheffe de projet, 079 301 03 83